



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Février 2023

SYNTHÈSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SYTRAL MOBILITÉS DU JEUDI 2 FÉVRIER 2023

- **Navettes fluviales Vaise - Industrie/Confluence**
Autorisation d'engager l'opération et approbation de son programme prévisionnel
Choix du mode de gestion du service public de transport collectif fluvial

Au-delà des nombreux projets structurants inscrits au plan de mandat 2021-2026, SYTRAL Mobilités s'attache à développer de nouvelles solutions de mobilité afin d'accélérer le développement du réseau de transport public et favoriser la multimodalité.

Le transport collectif fluvial est inscrit depuis plusieurs années dans les documents cadres de la mobilité tels que le Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui prévoit l'étude de l'opportunité d'étendre les offres de transport fluvial. Ce mode sera également inscrit dans le futur Plan de Mobilité et a par ailleurs été identifié dans le cadre du Schéma des usages des Rives des Fleuves (SURF) en cours d'élaboration par la Métropole de Lyon et VNF. « **Les 52km de fleuves qui parcourent le territoire de la métropole de Lyon sont une réelle opportunité de compléter le maillage des transports collectifs tout en accompagnant les projets de revalorisation des berges** », déclare Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités.

Les études réalisées en 2022, tenant compte des projets urbains et de transports collectifs, ont ainsi mis en exergue l'intérêt de réaliser une première liaison sur la Saône au regard notamment des prévisions de fréquentation, estimée à 560 000 voyages/an. « **L'objectif est d'offrir aux habitants une nouvelle solution de mobilité attrayante et respectueuse de l'environnement, totalement intégrée au réseau TCL alliant qualité de service et plaisir de naviguer** », annonce Bruno Bernard.

CONTACTS PRESSE :

Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90

Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

Dans le cadre des études de faisabilité actuellement menées par SYTRAL Mobilités, cette future liaison de 3,4km, permettrait de relier en 15' les quartiers de l'Industrie à Vaise dans le 9^{ème} arrondissement et le quai saint Antoine.

4 haltes-stations sont envisagées :

- Un terminus dans le 9^{ème} arrondissement, quartier de Vaise, secteur de l'Industrie / Quai du commerce, sur une halte existante
- Une halte à créer dans le 1^{er} arrondissement, en bas des pentes de la Croix-Rousse quai Saint Vincent, à proximité du quartier Saint Paul dans le 5^{ème} arrondissement
- Une halte en cours d'aménagement quai Saint Antoine, dans le cadre du projet « *Terrasses de la Presqu'île* » portée par la Métropole de Lyon, au sud du pont du Maréchal Juin entre la rue Grenette et la passerelle du palais de justice
- Une halte sur la Saône à proximité de la darse de la Confluence

Le service envisagé proposerait une amplitude horaire de 7h à 21h et une fréquence d'environ 15' en heures de pointe entre les haltes-stations « Vaise-Industrie » et « Terrasses de la Presqu'île ». **« Nous visons une mise en service progressive à partir du printemps 2025 avec l'objectif d'atteindre une fréquence de 15' en heures de pointe à horizon fin 2025 »**, précise Bruno Bernard.

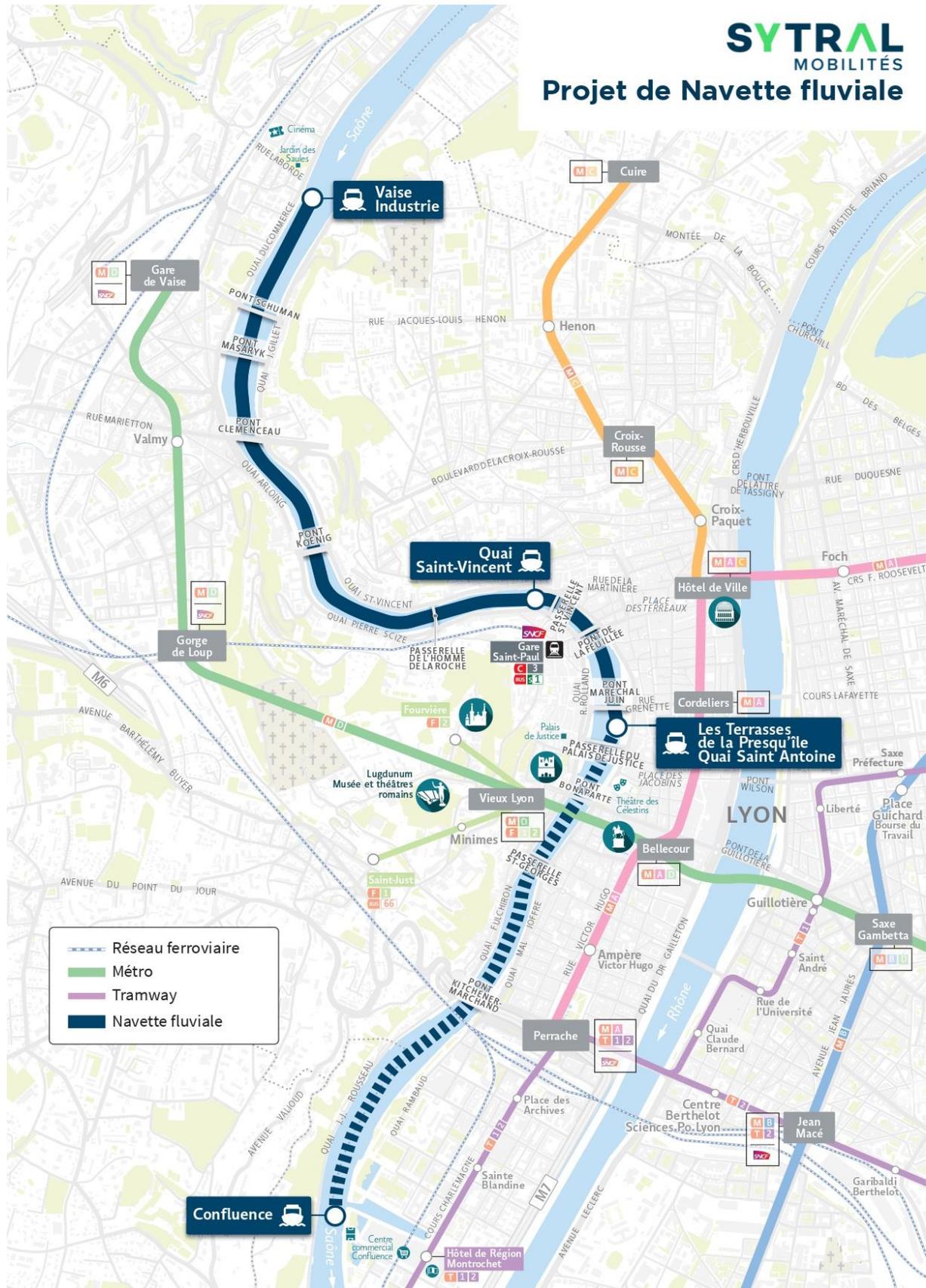
Les bateaux que « **nous souhaitons à énergie décarbonée** » précise Bruno Bernard, pourraient accueillir 70 et 90 personnes, avec la possibilité d'aménager un système d'emport vélos afin de favoriser l'intermodalité.

Après avoir étudié les différents modes possibles de dévolution, SYTRAL Mobilités souhaite confier à un opérateur privé via un contrat de délégation de service public, la charge de l'exploitation du service comprenant notamment la fourniture des bateaux, leur exploitation et leur maintenance. Ce choix de dévolution permet de répondre aux objectifs de SYTRAL Mobilités en matière de performance et de qualité de service à l'utilisateur.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 26 millions d'euros comprenant les études, les aménagements des haltes, de la zone de remisage et l'acquisition de l'ensemble des bateaux.

Les élus du conseil d'administration ont ainsi approuvé ce jour l'engagement de l'opération et son programme prévisionnel ainsi que le lancement de la consultation pour le contrat de délégation de service public.

Cartographie du projet de la 1^{ère} navette fluviale



CONTACTS PRESSE :

Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90

Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66



Suivez l'actu !
sytral.fr

SYTRAL
MOBILITÉS

- **Mobilités partagées - Approbation du Schéma de Développement des Aires de Covoiturage (SDAC) de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne et de la « Charte des aires de covoiturage élaborés par le SMT-AML**

SYTRAL Mobilités a fait de la lutte contre la pollution une priorité et est résolument engagé à donner toute leur place aux modes actifs en complémentarité avec les transports collectifs, pour favoriser l'intermodalité et instituer une véritable alternative à l'autosolisme.

Depuis 2022, SYTRAL Mobilités intervient sur les mobilités partagées au titre de sa mission d'assistance technique auprès de ses membres. Afin d'accompagner la dynamique engagée, SYTRAL Mobilités a d'ailleurs récemment lancé une consultation pour une étude d'opportunité et de préfaisabilité de développement de services de mobilité partagée à l'échelle de l'établissement public et mène actuellement une concertation dans le cadre de l'élaboration de son Plan de Mobilité qui vise notamment à définir, en lien avec les territoires, les grands principes de mobilité des personnes (voiture, transports collectifs, vélo, marche à pied, etc.).

« Notre réflexion doit permettre de mieux répondre aux besoins de déplacements des habitants dans les territoires les moins denses, en périphérie des cœurs de ville ou en milieu rural, là où la mobilité repose majoritairement sur l'automobile. Il nous faut avoir une approche globale qui prend en compte l'ensemble des solutions alternatives à la voiture individuelle comme le train, le vélo ou le covoiturage » déclare Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités.

C'est d'ailleurs dans cette dynamique que SYTRAL Mobilités, membre du SMT-AML, a accompagné la démarche d'élaboration du Schéma Directeur des Aires de Covoiturage (SDAC) de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne, approuvé ce jour par les élus lors du conseil d'administration. Le SDAC a vocation à être un outil d'aide à la décision au service des territoires pour améliorer le maillage et la qualité du réseau des aires de covoiturage.

« Dans certains secteurs où les transports collectifs ne peuvent être déployés, le covoiturage peut être une réponse efficace. Mais pour qu'il se développe massivement, il est de notre ressort de proposer un service de covoiturage attractif, performant et rassurant grâce au déploiement d'outils de planification adaptés à cette pratique », poursuit Bruno Bernard.

SYTRAL Mobilités, au regard de son large périmètre et de ses compétences pourrait jouer un rôle majeur et proposer, en lien avec les différents partenaires, une stratégie commune visant à articuler et harmoniser l'ensemble des offres et services présents sur les territoires.

« Le covoiturage a un grand intérêt, celui de partager les coûts pour les usagers, ce qui n'est pas négligeable au regard du contexte économique actuel. C'est aussi évidemment un intérêt de décongestion, et l'opportunité d'agir en faveur d'un territoire plus durable », conclut Bruno Bernard.

CONTACTS PRESSE :

Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90

Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66